



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de Gisy Les Nobles

du mardi 5 avril 2022 à 20h30

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, RAVANEL Marie-Paule, SALMON Bryan, POUTHÉ Christophe, VIARD benjamin.

Procuration (s) : NICOLAU Sylvie à DUMAIRE Chantal

Absent excusé : STENUIT Bernard

Est nommé (e) secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour pour l'adhésion de 2 communes au SMAEP Sens Nord Est, le conseil accepte l'ajout à l'unanimité.

1) Adoption du dernier compte rendu

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 2 mars 2022. M MENEREAU signale qu'à l'article 2, le verbe « prendre » devrait être à la ligne du dessous. Le Maire le remercie et la correction sera apportée. Suite à cette remarque, le compte rendu est voté à l'unanimité sans autre observation particulière.

2) Finance – Approbation des comptes de gestion 2021 de la commune et de l'assainissement

Après présentation par le maire des comptes de gestion de la commune et de l'assainissement validés par M CAZENAVE, trésorier de Pont sur Yonne, ces derniers sont acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

3) Finance – Approbation des comptes administratifs 2021 commune et assainissement

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2021.

Budget communal :

Résultat de l'exercice 2021

En Investissement : déficit de	- 40 716.99 euros
En Fonctionnement : excédent de	+ 202 187.90 euros
Excédent global de	+ 161 470.91 euros

Budget assainissement :

Résultat de l'exercice 2021

En Investissement : Excédent de	+ 48 047.83 euros
En Fonctionnement : Excédent de	+ 11 264.07 euros
Excédent global de	+ 59 311.90 euros

Monsieur le Maire quitte la salle. M. FINELLI, 1^{er} adjoint, prend la parole afin de proposer aux votes les comptes administratifs présentés par le maire au conseil municipal.

Les deux comptes administratifs 2021 sont votés et adoptés à l'unanimité. M Le Maire revient dans la salle du conseil et remercie les membres du conseil de leur confiance.

4) Finance – Approbation des résultats 2021 commune et assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2021 à savoir :

Budget communal :

- Excédent de fonctionnement :	75 096.02 euros
- Excédent de fonctionnement reporté :	<u>127 091.88 euros</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	202 187.90 euros
- Déficit d'investissement	- 40 716.99 euros
- Déficit des restes à réaliser (RAR)	<u>-115 449.00 euros</u>
Soit un besoin de financement de :	156 165.99 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de clôture 2021 à l'unanimité comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021	202 187.90 euros
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	156 165.99 euros
002 Excédent de fonctionnement reporté	46 021.91 euros
Résultat d'investissement reporté (001) Déficit	40 716.99 euros

Budget assainissement :

- Déficit de fonctionnement :	38 966.67 euros
- Excédent de fonctionnement reporté :	50 230.74 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	11 264.07 euros
- Excédent d'investissement	48 047.83 euros
- Déficit d'investissement reporté	0.00 euros
Soit un excédent d'investissement de	48 047.83 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat de clôture 2021 à l'unanimité comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 (Excédent)	11 264.07 euros
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 euros
002 Excédent de fonctionnement reporté	11 264.07 euros
001 Résultat d'investissement reporté (Excédent)	48 047.83 euros

5) **Finance – Vote des taux 2022**

Monsieur le maire rappelle que les taux d'impositions n'ont pas été augmentés depuis 2012. Dans la mesure où il y a lieu de poursuivre le bon fonctionnement de la commune et ses investissements, il propose une hausse du taux des impôts de 2.5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour 2.5%, 1 voix pour 4%, 1 voix pour 3%,

- **Décide** à la majorité d'augmenter les taux d'impositions pour l'année 2022 de 2.5%.

	2021	2022
Taxe Foncière Propriétés Bâties	30.78%	31.55%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	36,72%	37.64%

6) **Finance – dégrèvement assainissement**

Monsieur le maire rappelle que la dernière augmentation du prix du m³ d'eau pour l'assainissement a été votée en 2013 avec effet au 1^{er} septembre 2014 avec un montant de 2,34 euros HT du m³. Monsieur le maire propose de ne pas augmenter pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le prix du m³ des eaux usées pour l'année 2023.

7) **Finance - Vote des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement**

Suite aux commissions budgétaires, le maire propose le vote des budgets primitifs suivants :

Le budget communal s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section d'Investissement

Dépenses : 615 110.57 euros (dont 115 449.00 de R.A.R.)

Recettes : 615 110.57 euros

Section de Fonctionnement

Dépenses : 512 499.70 euros

Recettes : 512 499.70 euros

Le budget assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 120 378.56 euros

Recettes : 120 378.56 euros

Section d'investissement

Dépenses : 97 759.53 euros

Recettes : 97 759.53 euros

8) Finance - Convention financière Evry-Gisy STEP 2021

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de reconduire la convention financière pour le fonctionnement de la station d'épuration entre la commune d'Evry et de Gisy Les Nobles pour l'année 2021.

Suite à l'avis favorable de la commission assainissement réunie le 1^{er} avril 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la convention financière 2021 avec la commune d'Evry.

9) Finance - Approbation du rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le maire présente le rapport de la CLECT du 9 décembre 2021 et donne lecture de la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement de la Communauté de Communes Yonne Nord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 9 décembre 2021, prend acte que le calcul des attributions de compensation au 1^{er} janvier 2022 découlera de ce rapport, (pour mémoire 76 324.79 euros pour Gisy Les Nobles).

10) Finance - Subventions communales 2022

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2022 les subventions suivantes :

• ASKVT	700.00 €
• Gisy Loisirs	500.00 €
• Entraide Cantonale	180.00 €
• AFM TELETHON	50.00 €
• A.B.H.M.R. (Ass. bibliothèque hôpital)	50.00 €
• FRANCE ALZHEIMER 89	50.00 €

• PEP 89	60.00 €
• Sainte Colombe (2 enfants Gisois)	120.00 €
• MFR SEMUR EN AUXOIS (1 enfant Gisois)	40.00 €
• Ecole des métiers (1 enfant Gisois)	40.00 €
• SPA	50.00 €
• Fondation Brigitte Bardot	100.00 €
• Association Cani-Félin	100.00 €
• Ligue contre le cancer	50.00 €
• ASEAMAS	100.00 €

11) Finance - Procédure d'acquisition Licence 4

L'union des métiers et des industries de l'hôtellerie nous conseille vivement de passer par un acte notarié pour l'acquisition de la licence 4. Une demande a été faite auprès d'un notaire pour avoir une estimation du coût. Nous sommes dans l'attente d'une réponse. Le conseil prend un accord de principe pour passer devant un notaire.

12) Finance - Consultation d'un bureau d'étude pour les trottoirs de la Grande Rue

Lors de la réunion cantonale du 22 février 2022 à Fleurigny/Oreuse, il a été évoqué la réfection de voirie de la Grande Rue sur 835 ml. Le syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) Sens Nord Est/ Sources des Salles devra nous dire s'il compte remplacer la conduite principale avant la réfection de la voirie sachant que les branchements seront à la charge de la commune. Monsieur le maire propose de lancer une étude pour l'aménagement des trottoirs de la Grande Rue ainsi qu'un projet de stationnement par rapport à l'accessibilité auprès de l'ATD. Le conseil accepte à l'unanimité.

13) Finance - Devis divers

Des devis pour le raccordement à l'assainissement d'une maison chemin de Ronde ont été faits, un 3^{ème} devis a été demandé du fait de l'importance des montants.

14) Territoire - Plan de servitude

Un plan de servitude de dégagement a été émis par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et envoyé à la mairie pour solliciter notre avis avant le 1^{er} mai 2022. Ce plan de servitude de dégagement est en relation avec le projet de lanceur électrique des planeurs. Dans la mesure où la configuration des pistes devrait être modifiée, un plan de servitude de dégagement doit être réalisé par la DGAC (direction générale de l'aviation civile). Ce projet de lanceur par câble est toujours en étude. Aucune décision, que ce soit au niveau des usagers de l'aérodrome que de la Communauté des Communes, n'a été prise ou validée.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis négatif de principe dans la mesure où ce projet n'a reçu l'aval d'aucune des parties concernées.

15) Collectivité- Intégration SMAEP Sens Nord Est/Sources des Salles

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une demande d'intégration des communes de St Maurice aux Riches Hommes et de St Mards en Othe au SMAEP Sens Nord Est / Sources des Salles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de St Maurice aux Riches Hommes et St Mards en Othe au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est / Sources des Salles dans les conditions énumérées par la convention.

16) Questions et informations diverses

- Maison Pauchet au 25 rue St Pregts : Le branchement EDF a été retiré, la démolition aura lieu sous peu. La commission environnement sera prochainement réunie pour réfléchir à l'aménagement de ce terrain. Pour le moment, la parcelle sera mise à nue.

- L'étude sur la TVA et les subventions est toujours en cours pour le 19 Grande Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le présent extrait est affiché à la mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 15/04/2022.

Le Maire

Patrick BABOUHOT